Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260609-2026_195-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 40
Présents : 36
Absents représentés : 4

Date de la convocation : 30 juin 2026
Date d'affichage : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Bondiguel, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Clossais, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, M. Dusautoy, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Le Gonidec, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, Mme Meignan, Mme Montembault, M. Nguyen-Quan, M. Oger, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Regnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Étaient absents excusés et représentés : Mme Cellier-Chenoir représentée par M. Règnault, M. Droniou représenté par Mme Garnier, Mme Lemercier représenté par M. Dubreil-Jardin, Mme Lemoine représentée par M. Hervé,

Absent excusé : M. Hubert,

Absents : M. De Gouvion Saint Cyr, M. Janvier

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_195_020_1.1 : Maîtrise d'œuvre aménagement ZA La Gournerie – proposition de protocole transactionnel

Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des services techniques, rappelle que Couesnon Marches de Bretagne a conclu en 2022 un marché de travaux pour l'aménagement de la Zone d'Activité de la Gournerie à Maen Roch.

Le lot 1 de ce marché (2022-28GOURL1) a été réceptionné sous réserve, jusqu'en 2033, pour les raisons mentionnées ci-dessous :

- Un éventuel futur désordre lié à la non-réalisation de la couche d'accrochage entre le grave bitume et le BBSG.

Concernant la maîtrise d'œuvre (marché 202108MOEZAL01), le DGD a fait l'objet d'un rejet au motif qu'il existe une réserve non levée sur la réception des travaux.

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260609-2026_195-DE

Sachant que la réception des prestations de la MOE a été prononcée sans réserve, 3 scénarios sont possibles :

- 1 - attendre la levée des réserves en 2033 pour régler le DGD du MOE
- 2 - convenir avec celui-ci d'une réfaction sur sa mission DET (direction de l'exécution des travaux) qui a été imparfaitement menée, afin de payer le DGD qui en découle dès à présent puis clôturer le marché
- 3 - payer le DGD en l'état car le procès-verbal de réception du MOE ne mentionne aucune réserve

Interrogé sur cette question, le comptable public a répondu que le scénario 2 est préférable.

Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des services techniques, propose aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur la proposition du protocole transactionnel constatant une réfaction de 200 € HT pour mettre fin au litige et solder le DGD de la maîtrise d'œuvre.

Vu l'exposé de Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des services techniques,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide à la proposition de Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des services techniques, telle que présentée ci-dessus.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
OLIVIER GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE

Couesnon Marches de Bretagne
I. et V.